

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 25 février 2025 à 18h00

Date de la convocation : 17 février 2025

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 43

Nbre de délégués présents : 23

Nbre de pouvoirs : 8

Nbre de délégués votants : 31

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	E	BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	XP	CHANE Elisabeth	E
ANDRES Dominique	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BERTRAND Michel	P	CHOSEROT Philippe	E
BISCH Stéphane	E	CLAUDE Pascal	E
BOGARD Gérard	P	CLOCHEY Alain	
BONNE Grégory	E	COTTEREAU Jacques	E
BOULANGEOT André	P	COURRIER Jean-Claude	
BOULAY Stéphane		DEL Michel	E
CLAUDON Philippe	P	DUFOUR Carole	E
COLIN Etienne	P	DURUPT Thierry	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	XP
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
CHACHAY Pierre	E	GORNET Daniel	E
DUPONT Virginie	E	GRANDMAIRE Jean-Michel	E
EURIAT Thierry	XP	GUILLOT Jean-François	E
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	E
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	P
HENRI Brigitte	XP	JEANNOT Arnaud	E
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	E

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	E	LECLERC Lionel	E
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
		MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	E	NICOLLE Jean-Marie	E
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	P
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	P
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	XP	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	PRIVAT-MATTIONI Caroline	
MEYER Gérard	P	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	E
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Michel	E	THIRIET Jean-Luc	E
VINCENT Thomas	E	VINCENT Patrick	E
VALANCE Jacques	E	VIRTEL François	P
VIDOT Cyril	P		
VONDERSCHER Jean Marie	E		
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : T. EURIAT à P. CLAUDON / T. GAILLOT à P. LAGARDE / J. MANGEL à F. HAAS / C. ADAM à G. BOGARD / B. HENRI à A. BOULANGEOT / J. WILLEMIN à C. VIDOT / D. HARPIN à A. LABAT / R. ALEMANI à F. VIRTEL



Délibération n° 2025/1236

Objet : Adhésion au réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac

EVODIA est lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt « réemploi des emballages » mené par CITEO. Dans ce cadre, le Syndicat va mener une étude de faisabilité afin de concevoir une boucle du réemploi pour le portage de repas à domicile. Au vu de l'ampleur du projet, il est indispensable d'avoir une parfaite connaissance des acteurs actuels et potentiels gravitant dans ce secteur, de créer des liens et des synergies avec des structures lancées dans cette démarche, mais également être au fait de la réglementation et des évolutions juridiques au niveau national et européen.

C'est la raison pour laquelle EVODIA souhaite adhérer au réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac.

Cette association est née de la volonté de développer et structurer les filières du vrac et du réemploi afin de permettre la réduction du gaspillage des ressources et des déchets d'emballages jetables. Son rôle est multiple : fédérer, conseiller, outiller et soutenir l'ensemble des professionnels du secteur (secteurs privés et publics) afin de démocratiser et pérenniser ce mode de distribution et de fonctionnement.

Le coût annuel de l'adhésion pour EVODIA est de 400 € HT.

En adhérant à cette association, EVODIA aura accès à :

- Une diversité d'acteurs (apporteurs de solutions, fournisseurs, distributeurs, agences de conseil, collectivités, associations, etc.) ;
- Des ressources juridiques ;
- Des outils spécifiques : guides d'actions, retours d'expériences, catalogue fournisseurs, newsletters... ;
- Webinaires, groupes de travail, salons dédiés à cette thématique.



Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Autoriser l'adhésion d'EVODIA au réseau national « vrac et réemploi » ;
- ✓ Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au réseau « vrac et réemploi ».

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick LAGARDE

